

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philipe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETTTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETTTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETTTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents

Yassin LAMAOUÏ

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 24

représentés : 14

absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 DÉCEMBRE 2021**

17 DEC. 2021

Présents : 24 **DELIBERATION N° : 14464**

Représentés : 14

Absents : 1 **DGA DE SECTEUR : CAROLINE CARSOULLE**

Pour : 33 **SERVICE : POLE ASSOCIATIF ET EVENEMENTIEL**

Contre :

Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : ROMAIN COLACICCO**

5 élus de prennent pas part au vote en qualité de membre d'une association (cf tableau ci-dessous)

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2311-7 le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT que l'attribution des subventions peut donner lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDERANT que pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

CONSIDERANT que certaines associations et établissements publics ne peuvent pas assurer leurs missions sans les recettes de la subvention communale,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à verser aux associations ou autres établissements publics des acomptes sur les subventions qui seront inscrits au budget primitif 2022 et dont les crédits seront individualisés,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 6 décembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à mandater les acomptes alloués aux associations et établissements publics selon les montants ci-dessous avant le vote du budget primitif 2022 :

Associations et Etablissements Publics	Montant de l'acompte	NPPV
Caisse des Ecoles	51 024,00	
Centre communal d'action sociale	450 000,00	
S.G.S	154 702,00	Jérémy SIMON
S.G.S. rugby (contrat objectif)	3 500,00	
S.G.S. football (contrat objectif)	40 800,00	
S.G.S. judo (contrat objectif)	40 800,00	

Comité des Œuvres Sociales	163 500,00	
FNACA	290,00	
Lycée Einstein / soirée festivité fin d'année	3 500,00	
ULAC U.L des anciens Combattants	3 240,00	
L'Espace Photo	204,00	
Section des Jeunes pompiers de SGDB	1 082,00	
Amicale des Anciens Élevés des Écoles Publiques	296,00	
DDEN Délégués Départementaux de l'éducation Nationale	102,00	Marie-Noëlle ROLLY
La Balise	531,00	
ACJ Chorale LA CAVATINE	1 951,00	
Atelier Danse 91	553,00	
Sté des Artistes du Hurepoix	2 224,00	Michelle BOUCHON
Asso.Renaissance et Culture	11 934,00	
Les Amis de l'Histoire	100,00	
Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs	183,00	
ASL	8 121,00	
Association des Motos Anciennes	387,00	
Association Sainte Geneviève Triathlon + Contrat d'objectif	34 776,00	
Kraken Boxing Club Handicap	3 000,00	Séverine BUSSON
Club des Randonneurs	92,00	
les Sakados du Donjon	160,00	
Les Sentiers de Traverse	92,00	
E.N.S.G Émulation Nautique	10 322,00	
Gym Volontaire de SGDB	1 316,00	
UVSGB Union Vélocipédique de Ste G	14 774,00	
Comité de la Croix Rouge	2 095,00	
Secours Catholique	2 301,00	
Secours Populaire Français	2 301,00	
UNRPA Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées	2 301,00	
Association des Commerçants et Artisans de Ste Geneviève des bois	7 444,00	
Association des Commerçants non sédentaires	7 444,00	
M.J.C Ile de France	82 000,00	
M.J.C/Fonctionnement	59 891,00	Naïma FERROUDJI
total	1 169 333,00	

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2022 pour un montant supérieur ou égal à celui prévu par cette délibération.

AUTORISE M. le Maire a signé les conventions ou avenants nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



